



A Yenne les élus se sont engagés pour l'avenir de la biodiversité : après trois décennies de procédures, la restauration de la zone humide de Lagneux (Savoie) est presque achevée. Les derniers travaux liés à la renaturation du marais de Lagneux (implantation d'observatoires) seront lancés en 2019.

D'une superficie totale de 88 hectares, le marais des Lagneux constitue l'une des plus importantes zones humides de la plaine alluviale du Rhône dans l'Avant-Pays savoyard. Les différents usages (populiculture, agriculture) ont conduit à un assèchement progressif du marais par drainage, à sa colonisation par des ligneux (saules) ou des plantes envahissantes (solidage) et donc à l'altération de l'ensemble de ses fonctionnalités. Pendant plusieurs décennies, la commune a mené une animation foncière titanesque afin de convaincre les 180 propriétaires concernés de vendre ou échanger leurs parcelles. Ce fut chose faite en 2015, avec le précieux concours de la SAFER.

Défrichage, terrassements, création d'ouvrages hydrauliques... Les travaux menés ces trois dernières années ont permis de restaurer et recréer plusieurs écosystèmes humides ou aquatiques : un étang, des roselières, un cours d'eau à méandres. L'ancien marais revigoré a recouvert ses droits et accueille désormais moult espèces d'oiseaux qui ont investi les lieux. Il a été également constaté la repousse de plantes qui n'avaient plus été observées depuis un demi-siècle. En 2016, la Loi « Biodiversité » a fait son apparition et avec elle, l'ORE, Obligation Réelle Environnementale. Ce dispositif innovant, permet à un propriétaire d'attacher à son terrain, en quelque main qu'il se trouve, et pour la durée du contrat, des obligations favorables à la biodiversité et aux fonctions écologiques.

**Le 14 mai 2018, la première « Obligation Environnementale Réelle », ORE**, de France a été signée par le CEN Savoie et la mairie de Yenne, devant notaire, pour une durée de trente ans, afin de maintenir, conserver et gérer la fonction écologique du marais. Cet acte notarié incarne l'engagement fort de la Collectivité en faveur de l'environnement. C'est un réel marqueur de la volonté politique municipale qui est mis en exergue par cette opération de grande envergure, fixant ainsi au Marais de Lagneux un avenir favorable et une véritable protection.

A ce jour, **les objectifs visés** de faire de cette zone Natura 2000 un site d'intérêt écologique de niveau régional semblent presque atteints :

↳ **Intérêt Ecologique :** Un étang de faible profondeur d'une superficie de près de 15 ha, incluant deux îles, une roselière aquatique de 7 ha, des roselières terrestres et des prairies humides sur une dizaine d'hectares, un fossé de drainage rectifié sera remplacé par un cours d'eau à méandres sur une longueur d'environ 700 mètres. Compensation des volumes d'expansion de crues du Rhône provoqué par les aménagements : trois bassins assimilables à des étangs très peu profonds ou « platières » pour une superficie de 3,5 ha. L'opération a comporté les principales opérations suivantes désormais réalisées : travaux préparatoires de type bucheronnage et broyage, terrassement /reprofilage des terrains correspondants aux milieux à restaurer cités ci-dessus, à l'exception des roselières et prairies humides dont les terrains sont restés à leur niveau actuel, mise en place des équipements hydrauliques (vannes, ouvrages de vidanges) à finalité de gestion des habitats et de contribution à la régulation des crues du Rhône, éradication des foyers de renouée du Japon (plante invasive).

↳ **Objectif Pédagogique :** Création d'observatoires ornithologiques avec équipements et cheminement PMR, mare pédagogique, dont les travaux seront entrepris dès l'automne 2019 pour être opérationnels en juin 2020.

↳ **Suivi scientifique :** suivi des écosystèmes (eau, flore, faune) dans le temps et étude de leur interaction à partir des observations du CEN et de la gestion du site.

## PLAN DE FINANCEMENT

Les montants totaux de l'opération s'élèvent à **858 000 € HT**, décomposé comme suit :

	Dépense HT
<b>Phase 1 (réalisée)</b>	
- Ingénierie (maîtrise d'œuvre, études hydrauliques, géotechnique, topographie, etc.) et frais divers	70 000 €
- bûcheronnage et broyage :	57 000 €
- Terrassements et ouvrages hydrauliques :	574 000 €
<b>Sous total phase 1 :</b>	<b>701 000 €</b>
<b>Phase 2 (prévisionnel)</b>	
- Observatoires et équipements pédagogiques	<b>157 000 €</b>

### Partenaires :

 <b>Commune de Yenne</b> 125 171 €	 <b>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</b> 422 439 €	 <b>Région Auvergne Rhône Alpes</b> 179 987 €	 <b>Fonds Européens de Développement Régional FEDER</b> 80 643 €	 <b>Compagnie Nationale du Rhône</b> 49 760 €
---	---	--	---	--